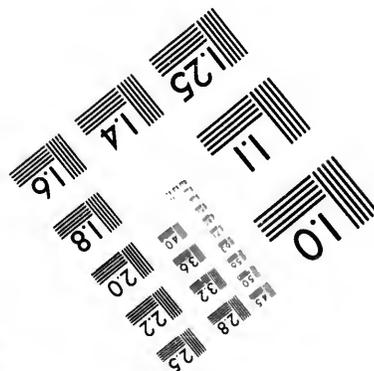
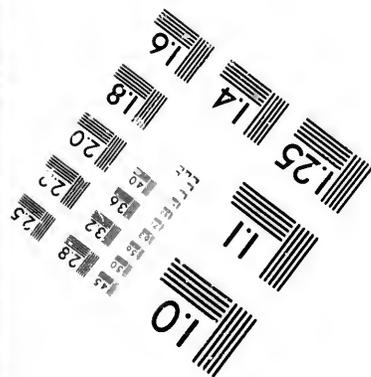
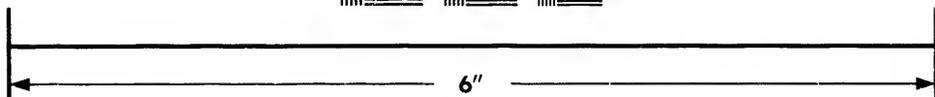
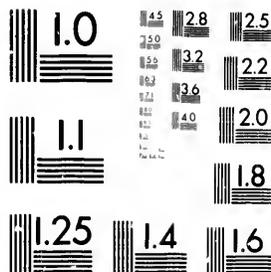


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

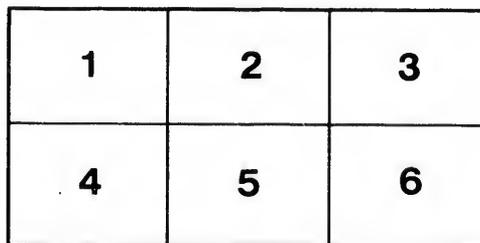
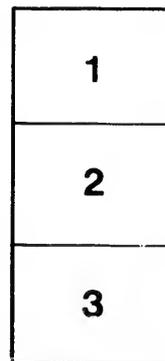
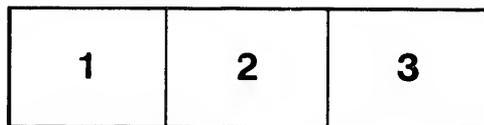
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE

DISCOURS

DE

M. CHS LANGELIER

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY

A LA CHAMBRE DES COMMUNES



Ce volume n'est pas en vente
la bibliothèque de l'Université Laval.



QUÉBEC

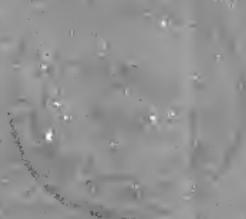
IMPRIMERIE DE J. DUSSAULT

4 Rue Buade, H.-V.

1888

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



10.-
RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE

DISCOURS

DE

M. CHS LANGELIER

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY

A LA CHAMBRE DES COMMUNES



QUÉBEC

IMPRIMERIE DE J. DUSSAULT

4 Rue Buade, H.-V.

1888

FC 523

R4

L35

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE

Monsieur l'Orateur,

Je n'entends pas entrer dans toutes ces longues discussions, qui ont été provoquées dans le passé par le Libre-échange et la protection. Nous n'avons pas à nous occuper de ces deux systèmes économiques qui ont trouvé des défenseurs aussi ardents qu'ils ont eu des adversaires déclarés. Non; nous avons la protection depuis 1879; le tarif a créé des droits acquis que l'on ne saurait enlever subitement sans jeter une grande perturbation dans le commerce. Si les avocats de la protection étaient sincères, ils devraient adopter une politique saine; ils devraient avoir pour but de contribuer à notre mouvement industriel en augmentant nos moyens de consommation.

Cette politique saine, elle nous est offerte si nous acceptons la proposition de l'hon député de South-Oxford. Il me semble, que cette proposition que nous discutons ne devrait pas rencontrer d'opposition de la part des honorables députés qui donnent leur concours au gouvernement: cette proposition, en effet, n'est que l'application de la théorie économique sur laquelle repose toute la politique fiscale du présent ministère

Pour faire accepter cette politique au pays, on a allégué deux raisons principales : la protection de l'industrie et la nécessité d'augmenter le revenu pour mettre fin aux déficits. Pour atteindre ce double but, on a élevé le tarif et les taxes de douanes qui étaient de \$3.46 par tête en 1878, et ont atteint en 1886 le chiffre de \$4.49. Ce qui fait une augmentation de 29.76 pour 100. Comme la classe agricole représente bien près de la moitié de la population totale du pays, il est facile de constater le surcroît de taxes que représente pour elle cette élévation du tarif. De 1878 à 1886 les taxes de douane ont augmenté de \$6,652-430. 53, ce qui donne environ \$3,326,215.26 pour l'augmentation de ces taxes à la charge de la population agricole.

Pour faire accepter cette augmentation de taxes aux cultivateurs, on leur a assuré que la valeur des produits de leur industrie augmenterait dans la même proportion, et même plus. Malheureusement, ces assurances, ces belles promesses ne se sont pas accomplies, et au lieu d'augmenter, la valeur de la plupart des produits agricoles a diminué, et même d'une manière sensible, dans plusieurs cas.

On comprend facilement que placée, par la politique fiscale du gouvernement, dans une situation aussi anormale, aussi ruineuse pour elle, la population agricole songe à se protéger et qu'elle demande l'application du principe dont on a fait si largement bénéficier l'industrie manufacturière.

C'est précisément ce que comporte la proposition de l'honorable député de South-Oxford qui a pour but de stimuler toutes nos industries indigènes, en leur assurant des débouchés plus étendus et par conséquent des prix

plus rémunérateurs pour leurs produits. Outre les avantages qu'elle pourrait trouver sur le marché des États-Unis, notre industrie manufacturière en retirerait aussi de considérables sur le marché du pays, si nous avions la réciprocité commerciale, au moins pour les produits naturels, avec l'union américaine, puisque l'abolition des taxes que ces produits paient à la frontière, en élèverait le prix d'autant et augmenterait considérablement la valeur des produits de toutes nos industries extractives, principalement celle des produits agricoles.

Sur ce point, je me permettrai de citer une autorité qui devra être acceptée sans conteste par les amis du gouvernement, je veux dire l'honorable Premier-ministre. Dans son adresse aux électeurs de Kingston, en 1861, cet honorable monsieur a réuni tous les principaux discours qu'il avait prononcés jusque-là sur les questions les plus importantes de notre politique. Dans un de ces discours, je lis ce qui suit :

“ S'il est une mesure de date récente qui bénéficie plus que toute autre au pays, c'est assurément le traité de Réciprocité négocié sans doute par le ministère Hinks-Morin, mais qui a été mis en opération par Sir Allan. Vous n'ignorez pas que le blé qui avait à payer 20% le minot pour traverser la frontière américaine, peut maintenant y entrer en franchise et de cette façon chaque cultivateur se trouve à être vingt centins de plus riche par chaque minot qu'il a à vendre, grâce à cette mesure. Au lieu d'être écarté des E.-U., et forcé d'aller vendre ses produits à Montréal, il a maintenant deux marchés, deux cordes à son arc. Il n'y a plus maintenant de douanier entre lui et le manufacturier américain, ni entre lui et le consommateur anglais.”

L'hon. Premier-Ministre pose donc en principe,

admet positivement, que c'est le producteur canadien qui perd les droits dont ses produits sont frappés par le tarif américain ; en d'autres termes, il affirme que le producteur canadien bénéficie des droits qu'abandonne le gouvernement américain par un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Ce qui est vrai du blé et des produits agricoles doit aussi l'être des autres produits naturels.

Faisons l'application de cette théorie à nos relations commerciales avec les Etats-Unis, et voyons un peu quelles en seraient les conséquences.

En consultant les *Tableaux du Commerce et de la Navigation pour 1887*, je constate que durant cet exercice, nos exportations aux Etats-Unis ont été comme suit :

Produits des mines	\$3,115,696
“ des pêcheries	2,587,548
“ des forêts	8,545,406
“ des animaux	6,742,789
“ agricoles	8,752,994
	<hr/>
	\$29,744,433

La plupart de ces produits sont frappés par le tarif américain de droits passablement élevés, presque prohibitifs en bien des cas. Les animaux vivants et la farine de blé paient 20 %, le son et les viandes en carcasses 10 %, l'orge, le seigle et l'avoine, 10 cts le minot, les pommes de terre 15 cts le minot, la laine 10 cts la livre, les piquets et les lattes, 20%, les planches, voûtes, etc etc, \$2.00 le 1000 pieds, le charbon 75 cts le tonneau, le poisson, $\frac{1}{2}$ cts et 1 cts la livre. En appliquant ce tarif à l'exportation des principaux produits naturels du Canada pour l'année 1886, telle que constatée dans les *Tableaux du*

Commerce et de la Navigation, on arrive au résultat que voici :

Tableau faisant voir la quantité ou la valeur de certains produits exportés du Canada aux Etats-Unis, les droits dont ces produits sont frappés par la tarife américain, et ce qu'ont rapporté ces droits au gouvernement des Etats-Unis.

PRODUITS AGRICOLES

	Quantité ou valeur	Droits	Produit de ces droits
Orge	minots 528,287	10 cts le minot	\$ 852,828.70
Seigle	" 164,324	10 " "	16,432.40
Avoine	" 240,159	10 " "	24,015.90
Blé	" 309,772	20 " "	30,977.20
Pommes de terre	" 1,848,462	15 " "	277,269.30
Malt	" 284,443	20 " "	56,888.60
Pois	valeur \$ 377,003	10%	37,700.30
Fèves	" 154,739	10%	15,473.90
Farine de blé	" 79,230	20%	15,446.00
Foin	tonneaux \$ 85,490	\$2.00 le tonneau	170,980.00
			<hr/>
			\$1,499,012.30

ANIMAUX VIVANTS

	Quantité ou valeur	Droits	Produits de ces droits
Chevaux	valeur \$2,104,355	20%	\$420,871.40
Bêtes à cornes	" 633,094	20%	126,608.80
Moutons	" 829,884	20%	165,976.80
Cochons	" 6,401	20%	1,280.20
Volailles etc., etc.	" 121,248	20%	24,249.60
			<hr/>
	\$3,694,982		\$738,996.80

PRODUITS DIVERS

Laine	lbs 1,316,228	10 cts	la livre	\$131,622.80
Beurre	" 111,388	4 cts	"	4,455.52
Fromage	" 174,674	4 cts	"	6,986.96
Filasse	" 7,286	\$20.00	la tonne	8,160.32

Son	valeur	39,775	10%	3,977.50
Mouton	"	18,45 ^a	10%	1,845.90
Autre viande	"	52,006	10%	5,300.50
Pommes	"	55,302	10%	5,330.20
				\$167,879.70

PRODUITS DE LA FORÊT

Planches etc., etc. 1000 pds	514,985	\$2.00	le mille	\$1,029,970.00
Bardeaux mille	55,197	0.35	"	19,318.95
Piquets, lattes etc., val.	\$213,881	20%		42,776.20
Douves	325,301	10%		32,560.10
Shooks	79,064	35%		27,672.40
Voliges 1000 pds	8,709	\$2.00	le mille	17,418.00
				\$1,169,715.65

PRODUITS DES MINES

Charbon	ton.	362,553	\$0.75 la ton.	\$271,914.75
---------	------	---------	----------------	--------------

PRODUITS DES PÊCHERIES

Morue sèche et salée lbs.	18,590,432	½ ct.	par lb.	\$92,952.16
Maquereau	" "	12,173,400	1 ct.	" 123,273.91
Hareng	" "	10,792,061	½ ct.	" 53,960.00
				\$395,130.82

En résumant toutes ces données, on trouve que les taxes de douane acquittées aux États-Unis par les produits naturels du Canada, tels que plus haut mentionnés, ont été comme suit en 1886 :

Produits de l'agriculture	\$2,405,888.80
" de la forêt	1,169,715.65
" des mines	271,914.75
" des pêcheries	395,130.82
	\$4,242,650.02

En me basant sur les paroles mêmes de l'hon. premier ministre, je prétends que si nous avions la réciprocité commerciale avec les États-Unis, les producteurs canadiens bénéficieraient de ce montant de taxes, c'est à-dire que la valeur de leurs produits serait augmentée d'autant, que ces producteurs seraient enrichis d'autant.

La proposition de l'hon. député de South-Oxford a pour but de procurer ou de faire procurer aux habitants du Canada cette augmentation de richesse. Si nous avions un traité de réciprocité, au lieu d'aller dans le trésor des États-Unis les droits que nos produits paient à la frontière américaine reviendraient aux producteurs canadiens. Quant un commerçant de l'autre côté de la frontière vient acheter des produits naturels, du bois, du grain ou des animaux, il se guide naturellement sur les prix courants du marché américain. De ces prix il retranche, outre les frais de transport et les profits qu'il entend faire, les droits qu'il doit acquitter à la douane de son pays. S'il achète un cheval valant \$100.00 aux États-Unis, sur ce prix qu'il peut réaliser, il déduit les \$20.00 qu'il devra payer à la douane et ne donne que \$80.00 au cultivateur dont il achète. Si c'est du foin, il retranche pareillement, sur le prix qu'il paie ici, les \$2.00 par tonneau qu'il devra verser dans la caisse du douanier américain.

La totalité de ces réductions représente donc la perte que nous subissons à raison du fait que nous n'avons pas la réciprocité commerciale avec les États-Unis.

Ces pertes, pour les habitants de chacune des provinces de la confédération, sont faciles à calculer. Pour Ontario, elles exèdent \$1,750,000 par année, en prenant

pour base de calcul le chiffre des exportations pour l'année 1886. Il a été exporté de cette province aux Etats-Unis 8,301,366 minots d'orge. Comme ce grain est frappé d'un droit de 10 centins le minot par le tarif américain, les droits prélevés par les douanes des Etats-Unis et perdus par les cultivateurs d'Ontario, se sont élevés à \$830,136.60. Il a été exporté de la même province 8,123 chevaux valant \$1,261,594 d'après les *Tableaux du Commerce et de la Navigation*. A 20 o/o, chiffre du tarif américain, il a été perçu sur cette exportation, par les douaniers américains, \$245,226.20 ou une moyenne de \$30.00 par cheval. Avec la réciprocité demandée par l'hon. député de South Oxford, au lieu de \$150.00, ce qui est la moyenne que représentent les chiffres donnés par les *Tableaux du Commerce*, le même cheval aurait rapporté au cultivateur d'Ontario \$180.00. En faisant le calcul pour les principaux produits naturels exportés de cette province aux Etats-Unis, on arrive aux résultats suivants :

Produits de la culture, grains etc., etc.	\$1,018,534.70
Animaux vivants	510,468.80
Divers produits, beurre, laine etc, etc.	221,351.58
	<hr/>
	\$1,750,355.08

Si on ajoute à cela les droits sur le bois, on forme un total excédant \$2,000,000, seulement pour la province d'Ontario.

Dans les provinces maritimes, ce sont principalement les pêcheurs qui souffrent de la muraille de Chine, qui les exclut du marché américain et qui perdent les \$400,000 prélevées sur leur poisson par la douane américaine. La Nouvelle-Ecosse perd en sus \$80,364 sur les 107,152 tonneaux de charbon qu'elle a vendus aux Etats-Unis et la Colombie Anglaise a perdu sur le même article \$190,416.

Sur l'exportation de la planche seulement, la province de Québec a subi une perte d'environ \$150,000. Sur le foin la perte a été de \$125,342 et de \$123,176 sur les chevaux.

Eh bien, M l'Orateur, je le demande en toute sincérité : n'est-ce pas absurde de teuir à ce système anormal qui paralyse les forces productives de la nation, qui enlève à la partie de notre population la plus affectée par le résultat du tarife protecteur que nous avons, plus de \$5,000,000 par aunée sur la valeur de ses produits?

Que diraient nos cultivateurs, nos pêcheurs, nos propriétaires de mines et nos marchands de bois, si on proposait de leur imposer une taxe directe de cinq millions par armée? Ils se récrieraient bien fort: or la politique absurde que nous poursuivons en nous obtenant à rester dans le *statuquo*, à continuer les relations commerciales qui permettent aux Etats-Unis de prélever d'aussi fortes taxes sur nos produits naturels, cette politique absurde, dis-je, équivant à une taxe directe d'autant. Toute la différence, c'est qu'au lieu d'être prélevée par notre gouvernement et de lui bénéficier, cette taxe est prélevée par le gouvernement américain et profite à lui seul.

Est-il possible d'imaginer quelque chose de plus absurde, de plus contraire à nos plus chers intérêts?

On parle de protection, de politique nationale. Nous la voulons, cettè politique nationale, nous la demandons cette protection, mais nous la demandons pour toutes les classes de producteurs, pour le cultivateur, le pêcheur, le mineur et le marchand de bois, comme pour l'industriel et le raffineur de sucre. Vous avez pris le moyen de protéger l'industrie manufacturière contre la concurrence étrangère, prenons aussi le moyen de protéger l'industrie

extractive contre la même concurrence. Pourquoi soumettez-vous le cultivateur à un désavantage de 10 à 20 et même 30 0/0 dans la lutte avec les cultivateurs américains, quand vous donnez à l'industriel un avantage de 30 0/0 et plus dans la lutte contre l'industrie étrangère ? Est-ce que le citoyen de ce pays qui se livre à l'agriculture, à l'exploitation de la forêt, des mines ou des pêcheries, n'a pas autant de droit que l'industriel à la protection du gouvernement ?

Voyons donc ce qui se fait dans les autres pays ! Pourquoi la France, par exemple, est-elle si riche ? Parcequ'en protégeant l'industrie agricole autant que l'industrie manufacturière, elle augmente les ressources du cultivateur et le met en position de consommer ou d'acheter en plus grande proportion des produits de l'industrie manufacturière. En concentrant ainsi ses ressources, elle a pu supporter sans trop de gêne les frais d'une guerre extrêmement dispendieuse et payer une indemnité qui eût été ruineuse pour un pays dont le système économique eut été moins bien équilibré.

Nous la voulons la protection, mais nous voulons qu'elle soit équitable, qu'elle s'applique également à toutes les classes qui forment la masse des producteurs. Nous voulons que le cultivateur qui paie tribut à l'industriel, soit mis en position d'acquitter cette charge sans trop de difficulté ; nous voulons le protéger en le soustrayant à l'impôt que perçoit sur ses produits un fisc étranger. Par là même, nous voulons augmenter la protection, ou si vous voulez, les avantages dont jouit la classe industrielle, car en augmentant la valeur des produits de l'agriculture, de la forêt, des mines et des pêcheries, vous augmentez les ressources de ces quatre classes, qui forment p... la moitié de la population totale du pays et

vous les mettez en lieu de consommer une plus grande proportion des produits de l'industrie manufacturière.

Est-il rien de plus juste, de plus conforme aux intérêts bien entendus du pays?

Pour protéger l'industrie manufacturière, vous avez inauguré une politique de monopole. L'agriculture, les pêcheries, l'industrie forestière ne demandent pas de ces odieux privilèges; tout ce qu'elles veulent, c'est la concurrence, mais la concurrence sur un pied d'égalité, la lutte à armes égales; tout ce qu'elles attendent pour prospérer et se développer davantage, c'est que vous les débarrassiez des entraves qui gênent l'accès de leurs produits aux marchés des Etats-Unis. La protection qu'elles demandent, c'est la liberté. Donnez-leur cette liberté et elles supporteront sans peine comme sans plainte le monopole que vous avez créé en faveur de l'industrie manufacturière.

Voilà ce que comporte la proposition de l'hon député de South-Oxford. A moins d'être aveuglé par les préjugés, ou enlassé par les liens de parti, il n'est pas un homme qui puisse raisonnablement s'opposer à l'adoption d'une proposition aussi équitable et aussi patriotique.

Ces considérations, M. l'Orateur, indiquent assez clairement le sens du vote que je vais donner sur cette question; je m'associe de tout cœur à ceux qui demandent un acte de justice aussi élémentaire en faveur de la grande majorité de la population du Canada.

